



**EXTRAIT DE LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE (Art. L.2121-12 CGCT)
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020**

Approbation du Compte administratif 2019 du Port

Rapporteur : Monsieur Marc Pellet, adjoint délégué aux finances et à la commande publique

L'ordonnance n°2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 prévoit des mesures dérogatoires pour l'année 2020.

Dans ce cadre, elle déroge à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L263-18 du code des juridictions financières et dispose que le vote sur l'arrêté des comptes 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020. Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est transmis avant le 1^{er} juillet 2020.

Avant la séance de débat puis de vote, le Conseil municipal doit élire son président de séance. Sa désignation n'a pas lieu d'intervenir au scrutin secret. Le Conseil municipal doit désigner le président de la séance avant l'approbation du compte administratif (art. L. 2121-14 du CGCT).

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Hors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote,

Il est proposé d'adopter le compte administratif du port pour l'exercice 2019, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
opérations de l'exercice	68 226,32	81 634,00	10 257,10	30 176,47	78 483,42	111 810,47
résultat des opérations de l'exercice		13 407,68		19 919,37	0,00	33 327,05
résultat reporté		17 630,75		16 483,63	0,00	34 114,38
TOTAUX	68 226,32	99 264,75	10 257,10	46 660,10	78 483,42	145 924,85
résultat cumulé de clôture		31 038,43		36 403,00	0,00	67 441,43
restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	68 226,32	99 264,75	10 257,10	46 660,10	78 483,42	145 924,85
résultat de clôture		31 038,43		36 403,00		67 441,43